

Les autres filières de récupération des matières

Les autres filières de récupération des matières

La récupération des matelas

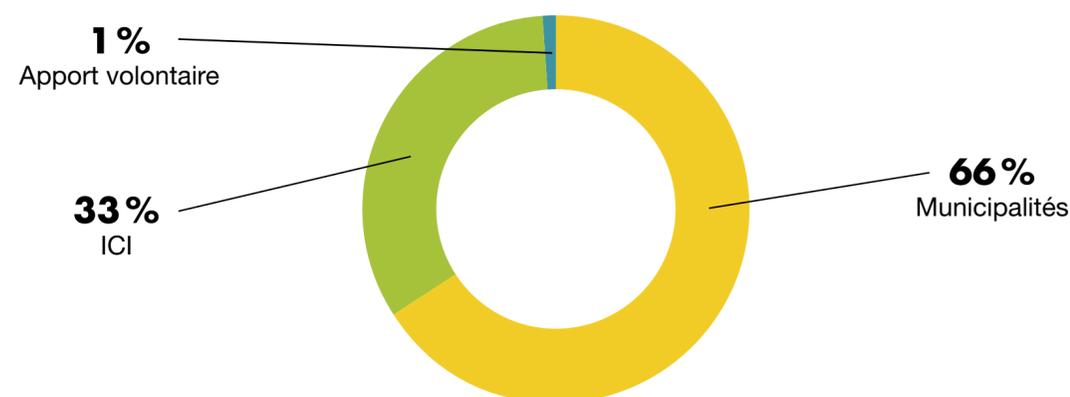
Les matières reçues par les entreprises de récupération de matelas

Les données présentées dans cette section du Bilan traitent de la récupération et de la gestion en fin de vie des matelas. Les entreprises de récupération de matelas situées au Québec ayant répondu au Bilan ont déclaré avoir reçu près de 5 000 tonnes de matelas, dont plus de 3 600 tonnes en provenance du Québec.

La provenance des matières

La majorité des matelas récupérés provient du secteur municipal (66 %), par exemple par le biais de collectes spéciales ou d'accords avec des écocentres, tandis que 33 % proviennent des industries, commerces et institutions (ICI)¹. Comme en 2021, l'apport direct des citoyens aux récupérateurs représente 1 % des quantités récupérées (Figure 1).

Figure 1
Provenance des matières reçues par les installations répondantes en 2023



¹ Incluant les compagnies d'ameublement qui offrent le ramassage des matelas usagés de leurs clients lors de la livraison de matelas neufs.

² Consultez la fiche sur l'élimination pour en savoir plus.

Les matières acheminées aux fins de recyclage et de valorisation

Après démantèlement, ce sont 87 % (ou 3 200 tonnes) des matières reçues en provenance du Québec qui ont été détournées de l'élimination. Quant aux rejets, ce sont moins de 500 tonnes déclarées par les entreprises de récupération qui ont été envoyées à l'élimination. Ces rejets sont composés de feutre, de tissus et de matières mélangées.

Les catégories de matières récupérées et généralement détournées de l'élimination provenant des matelas et sommiers sont le métal, le bois, les plastiques, les textiles, les feutres, les mousses de polyuréthane et la bourre de polyester.

Autres filières de gestion des matelas

Certains centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) reçoivent des matelas et sommiers, mais il s'avère difficile de déterminer les quantités et les destinations finales. De plus, il n'existe pas de sous-catégorie spécifique aux matelas et sommiers dans les études de caractérisation, ni dans les déclarations annuelles des lieux d'élimination. Afin de visualiser l'évolution des quantités éliminées d'un bilan à l'autre, les quantités déclarées dans la catégorie « Résidus encombrants » des déclarations annuelles des lieux d'élimination, qui inclut les matelas et sommiers sont comparées. Ainsi, cette catégorie a connu une diminution de 14 % entre 2021 et 2023, passant de 35 000 à 30 000 tonnes éliminées².

Les autres filières de récupération des matières

La récupération des résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont des résidus visés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, en tant que matières dangereuses de nature domestique, tels que des produits utilisés dans les activités courantes des ménages. Ceux-ci possèdent un certain degré de dangerosité pour la santé et l'environnement. À titre d'exemples, il peut s'agir de pesticides (insecticides, herbicides, fongicides), de produits de nettoyage (détergents, javellisants) ou d'entretien (solvants, diluants).

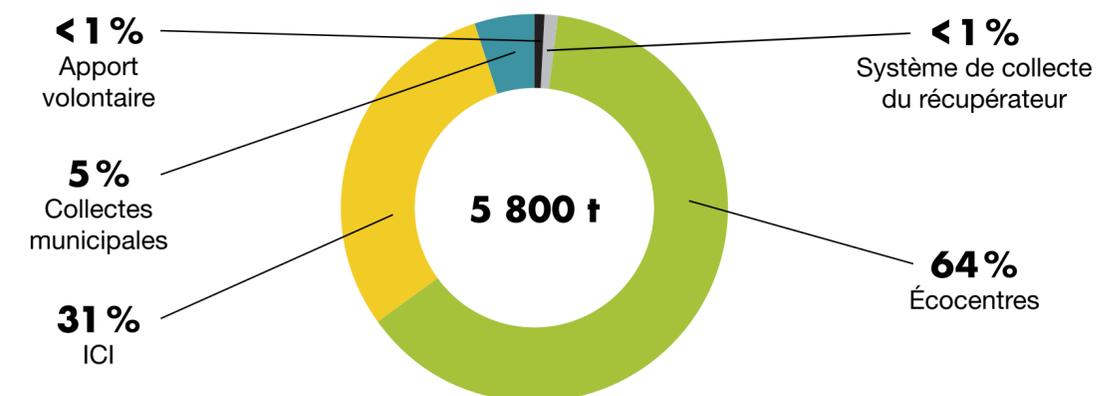
Certains RDD sont couverts par la responsabilité élargie des producteurs (REP), pour lesquels existent un ou plusieurs programmes de récupération coordonnés à l'échelle du territoire québécois³. **Cette section n'inclut toutefois que les RDD non couverts par les programmes de REP.** Plusieurs initiatives municipales ou autres sont en place afin de permettre une gestion en fin de vie adéquate de ces matières.



La récupération des RDD

Les entreprises de récupération de RDD ayant répondu à l'enquête en 2023 ont déclaré avoir reçu près de 5 800 tonnes de matières provenant en totalité du Québec. La majorité des matières récupérées provenaient des écocentres (64 %), suivis des industries, commerces et institutions (ICI) avec 31 %. L'ensemble des sources d'approvisionnement est détaillé à la figure suivante.

Figure 2
Provenance des RDD reçus par les installations répondantes en 2023

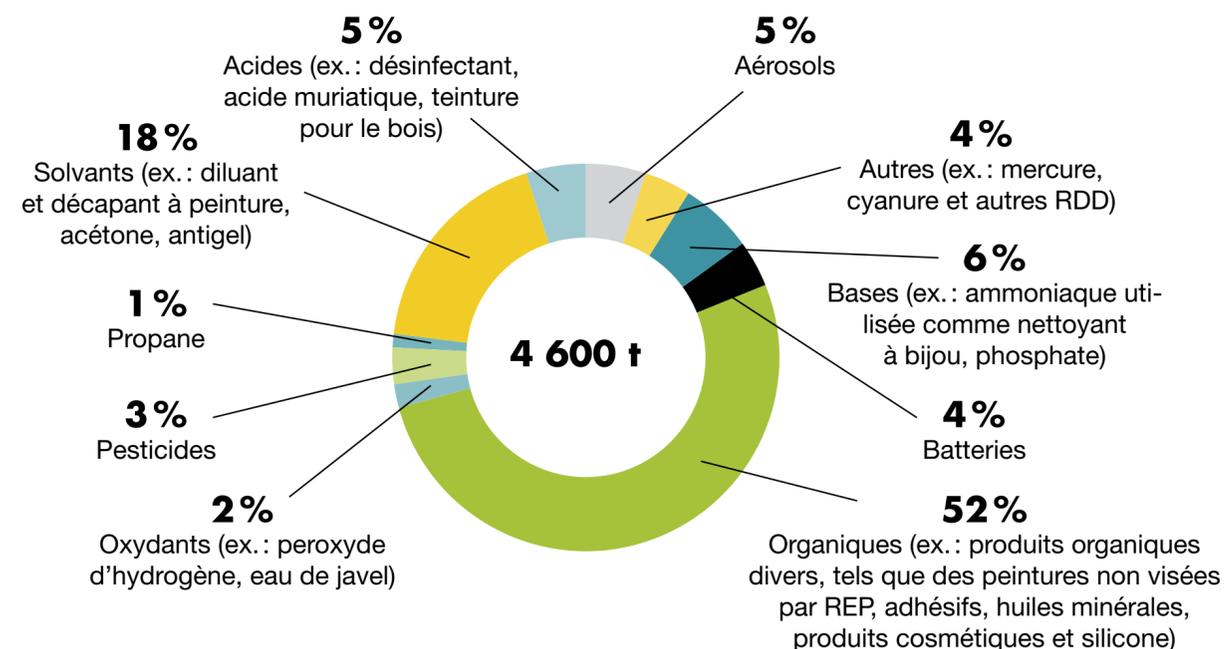


³ En 2023, les programmes en place visaient : les produits agricoles, les produits électroniques, les piles et batteries, les peintures et leurs contenants, les lampes au mercure, les huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables, ainsi que les appareils ménagers et de climatisation. Pour en savoir plus : [RECYC-QUÉBEC - Avantages de la responsabilité élargie des producteurs \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/reCYC-QUEBEC).

Les autres filières de récupération des matières

En termes de composition des RDD récupérés, on retrouve principalement les produits organiques avec plus de la moitié du total récupéré (52 %), suivis des solvants (18 %). La composition détaillée des RDD récupérés est présentée à la figure suivante⁴.

Figure 3
Composition des RDD récupérés en 2023



Gestion des RDD récupérés

Les installations qui ont pris en charge les matières récupérées à des fins de traitement, de recyclage ou d'élimination sécuritaire sont principalement situées hors Québec (72 %). De ce pourcentage, 68 % des matières ont été traitées en Ontario et le reste aux États-Unis, représentant un tonnage de moins de 200 tonnes. Les solvants et les produits organiques sont majoritairement traités en Ontario, soit à 100 % pour les solvants et à 74 % pour les produits organiques. Les batteries et les contenants de propane sont traités uniquement au Québec.

Les métaux récupérés des aérosols, des batteries, des réservoirs de propane et les contenants de RDD sont recyclés. Le contenu des aérosols, les oxydants, les pesticides, ainsi que les solvants et produits organiques sont quant à eux traités thermiquement afin de récupérer l'énergie et éliminer les contaminants, où ils sont stabilisés par l'application de procédés spéciaux.

L'élimination de RDD

L'Étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination réalisée en 2023⁵ a permis, pour une première fois, de déterminer spécifiquement les quantités de RDD éliminées, excluant les produits sous REP. Ainsi, ce sont plus de 7 000 tonnes de RDD qui ont été éliminées en 2023, et ce, pour les trois secteurs (municipal, ICI et CRD). Afin de comparer avec les résultats de la précédente étude de caractérisation à l'élimination, les quantités de produits sous REP doivent être inclus au total de RDD éliminés. Ce sont donc plus de 84 000 tonnes qui ont été éliminées en 2023, une augmentation de 19 000 tonnes comparativement aux quantités observées en 2019.

L'étude réalisée ne permet pas d'identifier précisément quels types de RDD ont connu les plus fortes augmentations des quantités éliminées, puisque le niveau de granularité n'était pas le même dans l'étude de caractérisation précédente (2019). Toutefois, la toxicité de plusieurs de ces matières en fin de vie utile peut entraîner des impacts négatifs lorsqu'elles sont éliminées dans un lieu d'enfouissement ou un incinérateur de déchets. Par ailleurs, certains produits, tels que les piles au lithium, présentent un risque d'incendie si elles sont déposées dans les bacs de récupération ou si elles se retrouvent dans les centres de tri.

Il apparaît donc qu'un effort significatif de sensibilisation est indispensable pour inciter les citoyens, ainsi que les ICI, à utiliser les diverses filières de gestion mises en place ces dernières années, afin de favoriser une récupération, un réemploi et un recyclage accrus de ces matières.

⁴ La catégorie des batteries comprend celles qui ne sont pas visées par la REP, soit les batteries de véhicules routiers ainsi que les batteries destinées à un usage exclusivement industriel.

⁵ **Étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'élimination en 2023 – lieux d'enfouissement technique (LET), lieux d'enfouissement des débris de construction ou de démolition (LEDCD), centres de transfert et incinérateurs.**